

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération
N° 26.028.1
En exercice .. 37
Présents 24
Votants 27
Pour 27
Contre 0
Abstention.... 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES
REFACTURATION AUX BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE ET AU BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME LA DOMITIENNE DES FRAIS DE STRUCTURE 2026

Date de la convocation : 04/03/2026

L'an deux mille vingt-six
Et le 10 mars à 17h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

24 Conseillers communautaires présents : monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par madame Mireille TORTES), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Valérie CHABOT), monsieur Jean-Philippe JUAN (représenté par madame Brigitte SOULET).

10 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Serge BACCOU, madame Patricia CATHALA, monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Sandra PACHOT.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 10 mars 2026

Refacturation aux budgets annexes de la Communauté de communes La Domitienne et au budget de l'Office de Tourisme La Domitienne des frais de structure 2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les cadres comptables et les instructions M57, M4, M49 ;

Vu les budgets primitifs de l'exercice 2026 votés le 10 mars 2026 ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne exerce notamment les compétences Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, Eau, Assainissement, Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet et Opérations de développement touristique à l'échelon communautaire ;

Considérant que le budget Principal assume certaines charges qui relèvent desdits domaines de compétence dont la gestion est assurée par les budgets annexes Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, Captage, Traitement et Distribution d'Eau, Collecte et Traitement des Eaux Usées, Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet ainsi que par le budget de l'Office de Tourisme La Domitienne ;

Considérant que le calcul de ces charges est réalisé sur la base du compte administratif de l'exercice 2024 du budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant qu'au regard du tableau ci-dessous, il convient de refacturer ces charges aux budgets annexes concernés ; qu'en l'espèce, les clés de répartition et les charges appliquées aux budgets annexes et au budget de l'Office de Tourisme La Domitienne sont celles retenues en bureau communautaire :

BUDGETS	MONTANTS PROPOSES AU BUDGET 2026
GDMA	556 992 €
PORT	20 000 €
OFFICE DE TOURISME	72 985 €
EAU	38 588 €
ASSAINISSEMENT	52 701 €
TOTAL	741 266 €

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 1^{er} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 27 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

REÇU EN PRÉFECTURE

le 19/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260310-DELIB_26_02

I. APPROUVE la refacturation des fonctions ressources aux budgets annexes de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet, de l'Eau, de l'Assainissement des Eaux Usées et au budget de l'Office de Tourisme La Domitienne, calculée sur la base du compte administratif de l'exercice 2024 du budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne.

II. PRÉCISE que les dépenses et les recettes en résultant seront couvertes par les crédits inscrits aux budgets de l'exercice 2026 aux chapitres prévus à cet effet.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **1.9 MARS 2026**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **1.9 MARS 2026**

Signature du secrétaire de séance :

Sandra PACHOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'PACHOT', written over a large, loopy scribble.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 19/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260310-DELIB_26_02

REÇU EN PREFECTURE

le 19/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260310-DELIB_26_02